

Système de location de supports de manutention modifié à partir du 1er juillet 2011

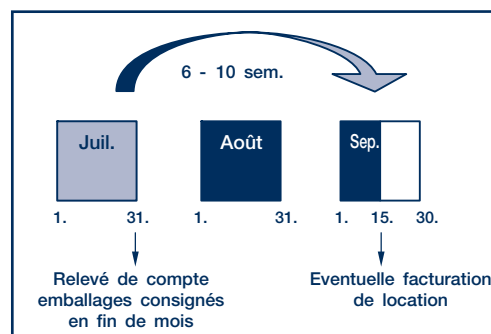
BPW a introduit à compter du 01/01/2009 un système de location de supports de manutention (BPW News 7179808f). La mise en place s'imposait étant donné que les retours de supports chez BPW étaient rares, voire inexistant, par le passé.

Le système complexe actuel de facturation de la location d'emballages consignés a été remplacé par une formule simplifiée suite à plusieurs demandes émanant des marchés. A savoir :

« Les supports de manutention que vous recevez aujourd'hui doivent être retournés à BPW dans un délai défini »

Mise en pratique de cette formule :

- Période raisonnable de mise à disposition des supports de manutention BPW :
la facturation de supports de manutention a lieu sur une base mensuelle de fin de mois, c'est-à-dire que BPW met à disposition les emballages consignés pour une durée de 6 à 10 semaines, indépendamment de la quantité et sans frais.
- Délai raisonnable de l'avis de mise à disposition des supports de manutention BPW :
le retour des supports de manutention commence pour les clients bénéficiant de conditions de vente « franco de port » au moment de la communication de l'avis de mise à disposition des emballages consignés. BPW veille ensuite à ce que le retour à Wiehl s'effectue le plus rapidement possible.
- Prix de location raisonnable des supports de manutention BPW :
les prix de location des caisses grillagées et des palettes Euro ont été réduits.
Nouveaux prix de location : caisse grillagée = 3,- euros, palette Euro = 2,- euros



Échéances clés pour l'implantation du nouveau système de location :

- A la fin du mois de juillet 2011, vous recevrez pour la première fois un relevé de compte d'emballages consignés qui indiquera la quantité d'emballages consignés livrés en juillet 2011 et qui devra être mise à disposition de BPW pour être retournée dans un délai de six semaines.
- A la mi-septembre 2011 (c'est à dire six semaines plus tard), en cas de non mise à disposition d'emballages consignés, une facture de location sera émise. Cette facture se basera sur la quantité d'emballages consignés livrés en juillet 2011 et non mis à disposition pour leur retour.

REMARQUE IMPORTANTE :

- Le système de location d'une quantité maximum mensuelle sans frais, appliqué actuellement (également appelée « quantité en stock » ou « franchise quantitative ») est supprimé.
- Veillez profiter sans faute de la période allant jusqu'au 15 septembre pour faire procéder au retour des arriérés actuels d'emballages consignés, afin qu'ils ne soient pas facturés sur votre compte d'emballages consignés. (Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de mettre à disposition pour retour des emballages, vous avez la possibilité de les acheter chez BPW).**

Pour toutes questions concernant la mise en place du système de location de supports de manutention, votre interlocuteur personnel du service commercial et le service de gestion d'emballages consignés de BPW (Tel. : 0049 (0)2262 78-1939 ou -1447) restent à votre disposition.